



**Compte rendu des organisations syndicales**  
suite à l'audience avec le délégué du directeur général  
le 3 décembre 2015

***POURQUOI EST-IL VENU ???***

Suite aux mobilisations des agents de l'Essonne le 9 juillet et le 15 octobre, et à la demande répétée des organisations syndicales (OS) d'obtenir une audience à la Direction générale, le délégué Ile de France du directeur général a souhaité rencontrer les OS le 3 décembre.

En déclarant d'emblée son absence de pouvoir en matière d'affectation de personnels, de rémunération ou de conditions de travail, le décor était planté !

Sa visite visait à nous entendre, pas à nous écouter !

Après avoir lu une déclaration liminaire ci-jointe, les OS ont rappelé au délégué les revendications en terme d'emploi, et insisté sur la dégradation sans précédent des conditions de travail, conduisant à une souffrance croissante des agents exprimée par les agents présents à l'audience.

Après avoir vanté les qualités de la DGFIP (valeurs qui n'existent pas ailleurs dans la fonction publique, sérieux et application de la maison...), il a reconnu qu'une grande partie du malaise vient du fait « qu'on ne peut plus aussi bien faire son métier ». Par ailleurs il a déclaré « qu'on ne peut pas sans arrêt tirer sur le capital humain ».

Cet aveu avait ses limites !

En conclusion, il indique qu'il n'a rien à donner en terme d'emploi, et qu'il convient pour moins solliciter le capital humain, de réorganiser (restructurer), alléger ( ? ) le travail : télédéclaration, télépaiement, etc...

Pire encore : il s'est fait le relais de la volonté de la DG d'agrandir le périmètre des RAN !

Bien qu'il ait trouvé injuste que la DGFIP ne soit pas une administration prioritaire « il faut l'accepter ».

Il indique pourtant que dans l'ensemble des départements d'Ile de France, l'Essonne a une dynamique, une pression du territoire peut-être plus forte qu'ailleurs, cependant moins prise en compte dans les enjeux.

L'inadéquation constatée des emplois dans ce contexte s'est traduite, pour le délégué, par une fin de non recevoir à la demande d'emplois des agents, alors qu'il avait annoncé disposer d'une minuscule enveloppe ETP (équivalents temps pleins) !

**Les conclusions du délégué sont inacceptables !  
Elles ne nous laissent d'autre choix  
que de poursuivre notre combat et d'être reçus par le Directeur Général  
pour obtenir la satisfaction de nos légitimes revendications !**